Index d’égalité professionnelle femmes/hommes : SIS SECURITE

L’index de l’égalité femmes-hommes fait partie d’un ensemble de mesures législatives adoptées dans la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018. Il permet aux entreprises d’évaluer l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par le biais de divers indicateurs. Si le score final est inférieur à 75 points, l’entreprise a 3 ans pour mettre en place des mesures correctives et un plan d’action.

La note globale de l’Index d’égalité professionnelle femmes/hommes 2022 au titre de l’année 2022 obtenue par SN SIS SECURITE est incalculable selon le détail ci-dessous :

Indicateur	Note
Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	INCALCULABLE
Ecart de taux d’augmentation entre les femmes et les hommes	35/35
Pourcentage de salariées augmentées dans l’année suivant leur retour de congé maternité	INCALCULABLE
Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0/10
Total INDEX	**INCALCULABLE**

Cegid HR

Egalité Femmes/Hommes

SN SIS SECURITE

09/06/2023 18:48

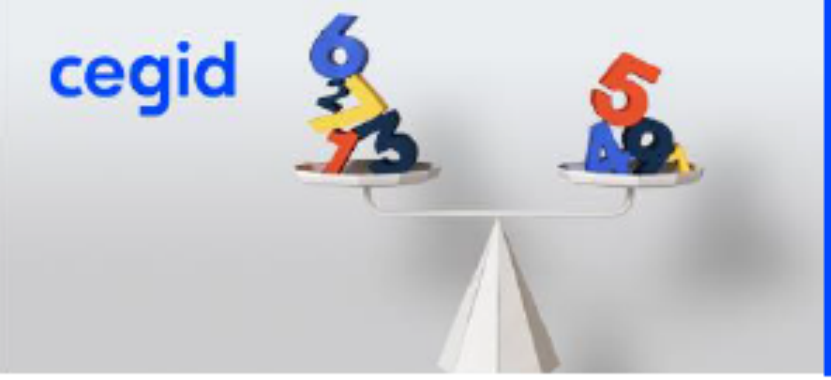

Cegid HR Egalité Femmes/Hommes

Rapport

Cegid HR Egalité Femmes/Hommes

Chère Cliente, Cher Client,

Vous trouverez, ci-dessous, votre Index Egalité Femmes/Hommes, calculé à partir des données transmises.
Ce rapport comprend les 4 indicateurs et l'Index

Les 4 indicateurs :
- Ecart de rémunération entre H/F par âge et CSP (40 points)
- Ecart de répartition des augmentations individuelles entre H/F (35 points)
- % des salariées ayant bénéficié d'une augmentation au retour de congés maternité (15 points)
- Nombre de femmes parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (10 points)

L'index sera égal à la somme des résultats des 4 indicateurs

Ces éléments vous serviront à communiquer auprès de votre CSE, à publier l'Index sur votre site Internet et à renseigner les informations demandées par les Services du Ministère du Travail (la DIRECCTE).

Périmètre retenu pour le calcul des indicateurs :
- Raison sociale de l'entreprise : **SN SIS SECURITE**
- Numéro SIREN de l'entreprise : **493264295**
- La période de référence pour le calcul des indicateurs : **du 01/01/2022 au 31/12/2022**
- L'effectif (nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs) : **82**

Cegid vous remercie de votre confiance

1- Indicateur d'écart de rémunération

Catégories de postes équivalents : 1

Seuil de pertinence associé : 5%

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui,0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes		femmes	hommes			
Employés	moins de 30 ans	23932	23047	-3.8 %	3	6	1	9	0 %
ensemble des salariés					3	6		9	**0 %**

indicateur calculable (1=oui, 0=non) : 0

Les effectifs valides représentent moins de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart de rémunération (%) : INCALCULABLE

note obtenue sur 40 : 0

2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Période d'exploitation de l'indicateur : du 01/01/2022 au 31/12/2022

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence		nombre de salariés		taux d'augmentation		écart de taux d'augmentation	écart absolu de taux d'augmentation	écart en nombre équivalent de salariés
	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes			
ensemble des salariés	0	0	12	70	0 %	0 %	0 %	0 %	0

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1	**Il y a eu des augmentations et les effectifs comportent au moins 5 femmes et 5 hommes.**
écart absolu de taux d'augmentation (points de %) :	0	
écart en nombre équivalent de salariés	0	
note correspondant à l'écart absolu de taux d'augmentation :	35	
note correspondant à l'écart en nombre équivalent de salariés :	35	
note obtenue sur 35 :	35	

3- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

	nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentées	
ensemble des salariés	0	0	0 %

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	0	Il n'y a pas eu de retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.
indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :	INCALCULABLE	
note obtenue sur 15 :	0	

4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations			nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	ensemble	
ensemble des salariés	1	9	10	1

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 1

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.

note obtenue sur 10 : 0

Calcul de l'index d'égalité professionnelle Femmes/Hommes

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Indicateur d'écart de rémunération	0	INCALCULABLE	0	0	0
2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles	1	0	35	35	35
3- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0	INCALCULABLE	0	0	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			35		45
INDEX (sur 100 points)			**Incalculable**		**100**

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Informations déclarant

Nom Prénom	MAILHARRANCIN BERNARD
Adresse mail	direction@sis-securite.com

Périmètre retenu pour le calcul et la publication des indicateurs

Structure	Entreprise
Tranche effectifs	De 50 à 250 inclus
Raison sociale	SOCIETE NOUVELLE SURVEILLANCE INTERVENTION SERVICE
Siren	493264295
Code NAF	80.10Z - Activités de sécurité privée
Adresse	RTE DE L'HYDRO 64200 ARCANGUES

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés	2022
Date de fin de la période de référence	31/12/2022
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs	82

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Motif de non calculabilité	Effectif des groupes valides inférieur à 40% de l'effectif

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles

Résultat final en %	1.40
Résultat final en nombre équivalent de salariés	0.20
Population envers laquelle l'écart est favorable	hommes
Nombre de points obtenus sur le résultat final en pourcentage	35
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre de salariés	35
Nombre de points obtenus	35

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Motif de non calculabilité	Absence de retours de congé maternité

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Récapitulatif de la déclaration de votre index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 au titre des données 2022

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunératons

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	1
Sexe des salariés sur-représentés	hommes
Nombre de points obtenus	0

Niveau de résultat global

Total de points obtenus	35
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	45
Résultat final sur 100 points	Non calculable
Mesures de corrections prévues	-

Publication du niveau de résultat global

Date de publication	23/06/2023
Site Internet de publication	https://www.sis-securite.com/
Modalités de communication auprès des salariés	-